

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021 PROCES-VERBAL

**Nombre de membres :**

En exercice : 65  
Présents : 48  
Votants : 56

Le 25 novembre 2021 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 18 novembre 2021

Secrétaire de séance : M. Pierre BROUSSART

**Présents :**

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	
Artemare	<del>ROUX Isabelle</del>	Pouvoir à Emmanuel MASSÉ
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	<del>BOUTTEMY Anaïs</del>	Pouvoir à Jean Yves HEDON
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	<del>LAHUERTA Dimitri</del>	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	<del>PONCY Daniel</del>	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	RODRIGUEZ Philippe	Pouvoir à Pascale GUILLON
Belley	ROUX Pierre	
Belley	<del>SCHREIBER Sylvie</del>	Pouvoir à Pauline GODET
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Cheignieu la Balme	<del>BUET Marc</del>	Suppléant REVERT Pascal
Contrevoz	<del>BALASTRIER Jean-Daniel</del>	Suppléant SPENNATO Fabrice
Conzieu	JANET Guy	
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	<del>PETITE Anne-Laure</del>	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	

Haut Valromeu	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	Pouvoir à Pierre COCHONAT
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	<del>BOUVIER Georges</del>	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromeu sur Séran	BOLON André	
Valromeu sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	
Vongnes	GUILLON Pascale	
<b><u>Excusés :</u></b>		
Ambléon	BIONDA Annie	
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	GONDARD Olivier	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Chazey Bons	NARDIN Philippe	
<b><u>Absents :</u></b>		
Belley	DA COSTA Angelica	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
La Burbanche	MARIÉ Patrick	

**LE QUORUM EST ATTEINT**

**MOUVEMENTS DE SALLE :**

- Sortie de Francine MARTINAT à 20h08, retour à 20h11. Elle ne prend pas part au vote de la délibération n°7.

**ORDRE DU JOUR :**

- Intervention des représentants de la DDFIP.
  - Information des vice-présidents sur les réunions de commission.
  - Approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021.
1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
  2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 7 octobre et le 18 novembre 2021
  3. **Délibération :** Convention avec la mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain.
  4. **Délibération :** Avis sur l'ouverture des commerces de Belley en 2022.
  5. **Délibération :** Maison France Services et conseillers numériques, demande de subventions.
  6. **Délibération :** Grille tarifaire TRIMAX 2022.
  7. **Délibération :** Extension des consignes de tri.
  8. **Délibération :** Budget annexe "ZA en Sauvy" : vote du budget primitif 2021.
  9. **Délibération :** Budget annexe "ZA Pré du Pont" : approbation du compte administratif 2020 et vote du budget primitif 2021.
  10. **Délibération :** Décisions modificatives.
  11. **Délibération :** Subventions du budget principal vers les budgets annexes.
  12. **Délibération :** Maison médicale de Culoz : intégration et durée des amortissements.
  13. **Délibération :** Provision, contentieux avec la commune de Magnieu.
  14. **Délibération :** Refacturation des heures d'entretien réalisées par la CCBS pour les communes ex CC Terres d'eau.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- Intervention de Vincent BONARDI, directeur départemental des finances publiques de l'Ain.  
Monsieur BONARDI fait tout d'abord suite au courrier envoyé par la CCBS, à la demande des maires des communes membres, sur les difficultés rencontrées au quotidien notamment pour le paiement des entreprises

Après avoir fait un point précis sur la situation sur le territoire par rapport au reste du département, il présente les mesures envisagées pour corriger les dysfonctionnements et améliorer la qualité comptable des différentes collectivités.

En présence de Messieurs DOUCET, DANIS, ANDRE et RIETZMANN, Monsieur BONARDI présente ensuite la nouvelle organisation de la DDFIP de l'Ain et ses incidences pour la CCBS et ses communes membres.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance, puis accueille la nouvelle directrice générale des services de la CCBS, Florence CORNIER-RAVEL, en poste depuis le 2 novembre 2021.

A l'issue de sa présentation, l'examen de l'ordre du jour débute.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 :

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la réunion, il convient de nommer un secrétaire de séance. Pierre BROUSSART se porte candidat.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne M. Pierre BROUSSART, A L'UNANIMITÉ, comme secrétaire de séance.

2. Délibération : Informations sur les décisions prises.

Par sa délibération n°D-2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions suivantes prises entre le 7 octobre et le 18 novembre 2021.

- Décisions du bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
18/10	Convention d'occupation temporaire du domaine public et portant droit de pêche avec l'association de pêche à la mouche du lac de Virieu le Grand	Convention conclue à titre précaire et révocable du 10/10/21 au 01/05/22 pour un loyer de 3 000 € TTC.	2021-328
18/10	Avenant n°7 à la convention relative à l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre du TAD avec le conseil départemental de l'Ain	Accompagnement financier du Département : forfait de 2.90 € par trajet effectué par une personne à mobilité réduite.	2021-329
18/10	Demande de subvention France relance dans le cadre du programme « DEMAT ADS »	Les dépenses éligibles sont l'acquisition d'un logiciel, le recours à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le financement est calculé comme suit : 4 000 € par centre instructeur et 400 € par commune rattachée (limité à 30 communes) soit un maximum de 16 000 €.	2021-330
18/10	Demande de réduction de préavis de la location de madame Sabrina Le Barbera	Demande de résiliation du local à la maison de santé de Culoz suite difficultés financières.	2021-337



		Préavis ramené à 1 mois au lieu des 6 mois inscrit au bail.	
08/11	Adhésion à la coordination nationale des conseils de développement	A la demande du CODEV - Adhésion basée sur 0.05 €/habitant soit un montant estimatif de 175 € pour 2021.	2021-346

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
<b>SIG</b>				
11/10	Consultation MPLS et fibre	20 808 €	Adista Fingerprint 26100 Romans	2021-318
12/10	Station de travail portable SIG eau et assainissement	4 319,02 €	EPC informatique 73100 Aix les Bains	2021-336
04/11	Renouvellement maintenance annuelle SIG	4 320 €	Esri France 92195 Meudon	2021-354
<b>Communication</b>				
18/10	Impression du magazine Tout Bugey Sud n° 3	3 685 €	Gonnet Imprimeur 03100 Belley	2021-338
18/10	Distribution du magazine Tout Bugey Sud n° 3	4 714,53 €	La Poste Solution Business - 69356 Lyon	2021-339
25/10	Hébergement du site internet	1 5645 €	Ourea Services 1920 Martigny	2021-344
25/10	Rédaction/conception Tout Bugey Sud n° 3	2 287 €	Résonance Publique 69001 Lyon	2021-343
<b>Finances</b>				
26/10	Admission en non-valeur	15 098,30 €	TP 01300 Belley	2021-321
25/10	Modification de la régie piscine	Sans incidence financière		2021-345
05/11	Admission en non-valeur	1 167,98 €	TP 01300 Belley	2021-357
<b>Pôle Techniques</b>				
11/10	Dernière de couverture sur la conférence de l'eau	1 658,40 €	Ballad'Ain 01300 Belley	2021-317
11/10	Mise en route du chauffage et réparation fuites Actipole	1 980 €	Climef 01300 Belley	2021-320
11/10	Autosurveillance du site des Erruts	7 212 €	Tauw France 21000 Dijon	2021-322
12/10	Enregistreur de températures - Gemapi	2 118,60 €	Prosensor 57865 Amanvilliers	2021-324
12/10	Achat matériel ludique piscine	1 184,89 €	Papier Sarl 59150 Wattrelos	2021-325
12/10	Achat produit PH pour piscine	1 030,85 €	Drog Déco 01300 Belley	2021-326
14/10	License annuelle Autocadmap2d - Gemapi	1 857,60 €	Geomedia Sas 29200 Brest	2021-327
18/10	Balise d'identification à distance - Gemapi	2 277 €	SNT2 76000 Rouen	2021-331
21/10	Décapage par aérogommage des tags sur les CSE	2 326,20 €	Decapxtrem-01 01300 Belley	2021-340
21/10	Aménagement Maison France Service	1 987,20 €	Plomberie Chauffage Franck Cortinovis - 01300 Belley	2021-341
21/10	Abattage d'arbres sur la commune de Belley	11 928,61 €	ONF 01000 Bourg en Bresse	2021-342
28/10	Installation des équipements appuis vélos sur le territoire	2 500 €	Les brigades Nature 01300 Belley	2021-347
04/11	Branchement EU AEP zac des Fours à Béon	5 782,80 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-350

04/11	Branchement PTT zac des Fours à Béon	2 767,32 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-351
04/11	Extension électrification rurale ZA Groslée St Benoit	12 500 €	Syndicat intercommunal de l'énergie 01000 Bourg en Bresse	2021-352
04/11	Gestion des boisements en rivière - prévention du risque inondation au Groin à Artemare - GEMAPI	22 200 €	Trait Débardage Services 01230 Evosges	2021-353
04/11	Pack de 1000 documents - Dict.fr	3 268,80 €	Sogelink 69300 Caluire et Cuire	2021-355
08/11	Enfouissement des câbles de la fibre optique au droit du site Trimax du garage Carpin de Chazey Bons	4 560 €	SIEA 01000 Bourg en Bresse	2021-356
10/11	Mise en place de la signalisation sur le passage à niveau sur la commune de La Burbanche	5 436 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-358
10/11	Comptages routiers à la sortie du futur centre aquatique de Belley	1 650 €	Lee Sormea 69140 Rillieux la Pape	2021-359
10/11	Réalisation d'une fosse d'arbre sur la commune de Belley	2 400 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-360
15/11	Avenant n°1 à la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribués aux particuliers maîtres d'ouvrage	Sans incidence financière		2021-361
15/11	Nettoyage des bassins du parc d'activité des Fours à Béon	3 540 €	Lacroix Jean Pierre 01350 Béon	2021-362
<b>Tourisme/Mobilités</b>				
07/10	Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'autorisation d'occupation temporaire de l'aire de stationnement de camping-cars du port de Virignin	Sans incidence financière	Camping-Car Park 44210 Pornic	2021-316
11/10	Dallages des emplacements pour équipements vélos	1 980 €	Xavier Vistalli 01300 Brens	2021-319
18/10	Etude signalétique ViaRhona	5 832 €	DDSR 25480 Pirey	2021-332
18/10	Complément flotte arceaux vélos	1 854 €	Pic Bois 01300 Brégnier Cordon	2021-333
18/10	Aménagement et sécurisation sentier de l'eau à Brégnier Cordon	30 797,14 €	Mollex 01300 Belley	2021-334
18/10	Achat de livres pour la mission vélo	2 200 €	Rue de l'Echiquier 75000 Paris	2021-335
04/11	Signalétique pour le site de Glandieu	1 310,40 €	Creapub 01470 Serrières de Briord	2021-348
04/11	Commande de matériel pour les séances d'apprentissage vélo	2 575,20 €	Décathlon Pro 59669 Villeneuve d'Ascq	2021-349

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions décrites ci-dessus.

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.

o Centre aquatique :

Thierry VERGAIN fait un point d'avancement sur ce projet.

Il présente notamment les caractéristiques techniques du bâtiment, les équipements prévus, le planning et le plan de financement (à ce jour, les subventions suivantes ont été notifiées : Etat - agence nationale du sport : 500 000 € ; Région : 850 000 € ; Département : 300 000 €).

Il informe l'assemblée des évolutions actuellement étudiées : agrandissement de la surface de splashpad de 40 à 100 m<sup>2</sup>, ajout d'un toboggan extérieur avec bassin de freinage intégré, et ombrières avec panneaux photovoltaïques pour le parking. La concrétisation de ces évolutions sera conditionnée au respect de l'enveloppe budgétaire initiale.

Le travail sur le mode de gestion se poursuit, et une réunion devrait être organisée en janvier 2022 sur ce thème.



Le document présenté en séance est joint en annexe du présent procès-verbal.

#### INTERVENTION :

Au titre du PCAET, Michel Charles RIERA exprime sa satisfaction sur l'étude de faisabilité pour des ombrières avec panneaux photovoltaïques sur le parking.

##### o Commission développement économique :

Myriam KELLER présente les actions en cours sur les zones d'activité économiques (ZAE) de la CCBS : sollicitation de l'EPF pour l'acquisition de parcelles sur les ZAE de Murs-et-Gélignieux et d'Artemare, et finalisation du déploiement de la signalétique.

Elle revient ensuite sur le diagnostic concernant l'économie sociale et solidaire, puis sur les chiffres-clés de l'emploi et de la formation pour le territoire de la CCBS.

#### INTERVENTIONS :

Marc GUILLAND souhaite connaître le taux de chômage au niveau local. Myriam KELLER répond qu'il est de 6,7% pour la CCBS.

Annie MEURIAU intervient sur les conséquences de l'objectif de « zéro artificialisation nette » pour le développement des ZAE. Myriam KELLER confirme que les documents d'urbanisme devront intégrer ces contraintes d'ici 2030. Franck ANDRE-MASSE précise que ces éléments sont remontés au niveau du SCOT pour avoir une vision globale sur le territoire.

Concernant le dossier de ZAE de Murs-et-Gélignieux et la reprise de parcelles par la CCBS, André BOLON demande quelles étaient les conditions prévues dans l'acte de vente initial. Myriam KELLER précise que la CCBS peut récupérer les terrains lorsque le projet prévu lors de la vente n'a pas été réalisé. Le cas échéant, la rétrocession par la CCBS peut être demandée dans les mêmes conditions financières que lors de la vente, soit 20 € le m<sup>2</sup> pour une parcelle, et 2 € le m<sup>2</sup> pour l'autre. Des entreprises sont déjà intéressées par ces parcelles.

### 3. Délibération : Convention avec la Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain.

Françine MARTINAT rappelle que la Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain est une association en charge de l'accompagnement vers l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans. Elle doit notamment accueillir et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire sortis du système scolaire dans les thématiques suivantes : emploi, formation, orientation, santé, vie quotidienne, transport, logement, justice et relation avec les entreprises.

La CCBS, dans le cadre de sa compétence statutaire, se substitue aux communes pour subventionner la mission locale.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention partenariale avec la Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain fixant notamment le financement de la CCBS à hauteur de 1 € par habitant, soit 33 923 €, au titre de l'année 2021.

Françine MARTINAT précise que toutes les communes de la CCBS ont eu au moins un jeune qui a sollicité la Mission Locale. C'est un phénomène nouveau, et il est donc important de poursuivre ce partenariat. Néanmoins, ce partenariat est à consolider pour apporter des réponses complémentaires aux besoins et attentes du territoire. Dans l'attente, la CCBS a fait le choix de ne pas répondre favorablement à une demande de participation à hauteur de 1.20 € pour l'année 2021.

#### INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT trouve sévère le constat émis. Il souligne le travail de la Mission Locale pour les communes de Saint-Martin-de-Bavel et de Cuzieu. Cette association trouve des emplois, et offre des formations aux jeunes des communes rurales. Les élus ont un rôle important à jouer en soutien.

Françine MARTINAT précise que les attentes portent sur l'accompagnement des projets liés à la mobilité ou la solidarité, notamment dans le quartier prioritaire où l'association n'est pas suffisamment présente. Des rencontres ont eu lieu pour améliorer les choses.

Annie MEURIAU siège au conseil d'administration de la Mission Locale. Elle souligne le gros travail réalisé par cette association en faveur des jeunes en difficulté et laissés au bord de la route.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la signature de la convention avec la Mission locale jeunes Bugey Plaine de l'Ain au titre de l'année 2021.**



#### **4. Délibération : Avis sur l'ouverture des commerces de Belley en 2022.**

Myriam KELLER rappelle que la loi 2015-990 du 6 août 2015 donne la possibilité aux maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces, lorsqu'elle génère plus d'activité et plus d'emploi, en portant de manière dérogatoire à 12 par an maximum le nombre de dimanches pour lesquels le repos dominical peut être supprimé.

L'article L3132-26 du Code du travail stipule que « lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Il est proposé au conseil communautaire de donner un avis conforme à la proposition de la commune de Belley d'autoriser l'ouverture des commerces sur les dimanches suivants en 2022 : 16 janvier, 26 juin, 28 août, 4 septembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre.

#### **INTERVENTIONS :**

Xavier VINCENT souhaite savoir si cette demande émane de l'UCAB ou de la ville de Belley. En contrepartie de ces autorisations d'ouverture, il pourrait être demandé aux commerces d'envisager une ouverture pendant les périodes estivales pour dynamiser l'activité commerciale.

Myriam KELLER précise que c'est bien la ville qui a formulé cette demande.

Marie-Hélène DESCHAMPS ajoute que tous les commerces concernés ne sont pas adhérents à l'UCAB. La ville de Belley déplore également les fermetures de commerce l'été ou les week-ends, cela est regrettable pour l'image de la ville et le tourisme. Toutefois, la ville ne dispose pas d'outils juridiques pour éviter cela. La ville tente néanmoins de favoriser l'activité économique pendant l'été en organisant des événements comme la braderie d'été.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet, A L'UNANIMITE, un avis conforme à la proposition de la ville de Belley pour l'ouverture des dimanches en 2022.**

#### **5. Délibération : Maison France Services et conseillers numériques, demande de subventions.**

Pauline GODET rappelle que la CCBS souhaite simplifier la relation des usagers aux différents services publics et va donc mettre en œuvre deux dispositifs complémentaires :

- **Une maison France Services multisites (ouverture prévue à la mi-février 2022) :**
  - o Belley, Groslee-Saint-Benoit, Champagne en Valromey.
  - o 2 agents de la CCBS (recrutement en cours).
  - o 24 heures d'ouverture par semaine sur 5 jours ouvrables.
  - o 9 opérateurs nationaux partenaires.
  
- **Des conseillers numériques :**
  - o 1 conseiller numérique pour Belley porté par la ville.
  - o 2 conseillers numériques pour le reste du territoire portés par la CCBS.

Pour ces dispositifs, le budget d'investissement est estimé au démarrage à 58 300 €, dont 34 810 € en autofinancement, et comprend le déménagement possible de la cabine de téléconsultation.

Le budget de fonctionnement annuel prévisionnel est ensuite estimé à 144 454 €, dont 28 890.80 € en autofinancement (hors conseiller numérique porté par la ville de Belley).

Il est demandé au conseil communautaire :

- De valider la création de ces dispositifs.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser la présidente à solliciter des subventions auprès de l'État, du programme européen Leader, du Conseil départemental de l'Ain et de tout autre financeur potentiel.

#### **INTERVENTIONS :**

Alors que l'Etat doit prendre en charge l'intégralité des salaires, Pierre BROUSSART demande pourquoi le budget comprend des dépenses salariales. Il souhaite également des précisions concernant les dépenses informatiques. Les communes de Ruffieu et de Haut-Valromey ont acheté elle-même du matériel informatique, et ce n'est pas à la CCBS de tout prendre tout en charge financièrement.

Concernant les salaires, Pauline GODET indique que l'Etat propose un forfait de 50 000 €. Pour apporter un service de qualité à la population, la CCBS a fait le choix de recruter des agents qualifiés



et donc mieux rémunérés que ce que rembourse l'Etat. C'est cette différence salariale qui apparaît dans le budget prévisionnel.

Concernant le matériel, le budget correspond au matériel mis à disposition des agents, et également au matériel qui sera mis à disposition du public. Le principe retenu est que ces équipements soient financés par l'intercommunalité et non par les communes.

Marc GUILLAND propose de dissocier budgétairement les dépenses liées aux conseillers numériques et à la Maison France Services de façon à identifier clairement le coût de chaque dispositif. Pauline GODET accepte cette proposition.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve A L'UNANIMITE la création de ces dispositifs, le plan de financement prévisionnel et autorise la présidente à solliciter les financements potentiels.**

#### **6. Délibération : Grille tarifaire de la redevance spéciale collecte des déchets.**

Michel Charles RIERA propose au conseil communautaire de se prononcer sur la tarification concernant la gestion des déchets du territoire de la CCBS pour l'année 2022.

Par rapport à la tarification 2021, les modifications sont les suivantes :

- Augmentation du coût de traitement d'incinération pour les gros producteurs (de 141 €/t à 144.10 €/t) afin de tenir compte de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour 2022.
- Augmentation du coût du traitement en incinération des ordures ménagères et déchets industriels banaux (DIB) afin de tenir compte de la hausse du coût réel payé par la CCBS (de 141 €/t à 144.10 €/t).
- Augmentation du coût du traitement des encombrants et DIB afin de tenir compte de la hausse du coût réel payé par la CCBS (de 111 €/t à 211.47 €/t).

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, la grille tarifaire Trimax 2022 telle que présentée.**

#### **7. Délibération : Extension des consignes de tri.**

Michel Charles RIERA rappelle que la loi dite « loi de transition énergétique » impose la mise en place d'ici fin 2022 des « extensions de consignes de tri », c'est-à-dire le tri de tous les emballages plastiques (barquettes, films, pots ...).

Dans cette optique, l'éco-organisme CITEO encadre la mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques au niveau national afin :

- D'échelonner les investissements de modernisation des centres de tri.
- De disposer des capacités de recyclage suffisantes.

Les déchets issus de la collecte sélective (hors verre) de la CCBS sont triés au centre de tri Savoie Déchets de Chambéry. Avant la construction d'un nouveau centre de tri qui pourra traiter l'ensemble des plastiques, Savoie Déchets mettra en œuvre une solution transitoire.

De ce fait, la CCBS peut répondre à l'appel à candidatures de CITEO qui permettrait une majoration de 600 à 660 €/t sur l'ensemble du flux plastiques.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur le territoire de la CCBS au plus tard le 31 décembre 2022.
- D'autoriser Présidente à signer tout document relatif à la candidature de la CCBS à l'appel à projets de l'éco-organisme CITEO.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, la mise en œuvre des consignes de tri et autorise la présidente à signer l'appel d'offres de l'éco organisme CITEO.**

#### **8. Délibération : Budget annexe "ZA en Sauvy" : vote du budget primitif 2021.**

Le budget annexe « ZA en Sauvy » (ZA située à Virieu le Grand) n'a pas été clôturé au 31 décembre 2020.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET 601 - 2021	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 261.27 €	23 261.27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	23 261.27 €	23 261.27 €
TOTAL	46 522.54 €	46 522.54 €

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote, A L'UNANIMITE, le budget primitif du budget annexe ZA en Sauvy.

**9. Délibération : Budget annexe "ZA Pré du Pont" : approbation du compte administratif 2020 et vote du budget 2021.**

Le budget annexe « ZA Pré du pont » (ZA située à Brens) n'a pas été clôturé au 31 décembre 2020.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire :

- De voter le compte administratif 2020. Aucune écriture comptable n'a été passée sur cet exercice.
- De voter le budget primitif 2021, sur lequel ne figurent que des écritures de stock de terrains, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET 603 - 2021	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	123 461.92 €	123 461.92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	123 461.92 €	123 461.92 €
TOTAL	246 923.84 €	246 923.84 €

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote, A L'UNANIMITE, le compte administratif (hors la présence de Pauline GODET) et le budget primitif du budget annexe ZA Pré du Pont.

**10. Délibération : Décisions modificatives.**

Pierre ROUX informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster certaines inscriptions budgétaires 2021. Il est donc demandé au conseil communautaire d'adopter :

- Une décision modificative n°5 pour le budget principal.

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	DEP	65	6521	autres charges de gestion courantes	306 355,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	023	023	Virement à la section d'investissement	-306 355,00 €
INVESTISSEMENT	REC	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-306 355,00 €
INVESTISSEMENT	DEP	27	276351 F9 OP 0001	Créances immobilisées	-52 823,86 €
INVESTISSEMENT	DEP	204	2041512 F9 OP 101	Subvention équipement SIEA	12 500,00 €
INVESTISSEMENT	DEP	21	21712 F8 OP 104	Travaux	500 000,00 €
INVESTISSEMENT	DEP	20	2031 F3 OP 111	Etudes	-500 000,00 €
INVESTISSEMENT	DEP	23	2312 F5 OP 116	Travaux en cours	-266 031,14 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 9 878 182,70 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 18 676 391,58 €



- Une décision modificative n°1 pour le budget annexe SPANC.

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	REC	77	774	Recette exceptionnelle	-77 100,00 €
FONCTIONNEMENT	REC	70	7062	Redevances ANC	17 239,94 €
FONCTIONNEMENT	DEP	022	022	dépenses imprévues	-7 860,06 €
FONCTIONNEMENT	DEP	67	6743	subvention exceptionnelle	-32 000,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	011	604	achats de prestations de	-20 000,00 €
INVESTISSEMENT					
INVESTISSEMENT					

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 96 339,94 €

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 98 567,00 €

- Une décision modificative n°1 pour le budget annexe Centre aquatique.

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	REC	75	7552	Subvention	383 455,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	023	023	virement à la section d'investissement	383 455,00 €
INVESTISSEMENT	REC	021	021	Virement de la section de fonctionnement	383 455,00 €
INVESTISSEMENT	DEP	23	2313	constructions	383 455,00 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 9 465 288,34 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 688 124,26 €

- Une décision modificative n°1 pour le budget annexe ZAC de la Picardière.

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT	DEP	011	6045	achats études	0,00 €
FONCTIONNEMENT	REC	70	7015	Vente terrains	-46 000,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	042	71335	variation stock	1 010 671,28 €
FONCTIONNEMENT	REC	042	71335	variation stock	1 056 671,28 €
INVESTISSEMENT	DEP	040	3355	En cours - Stock de travaux	1 056 671,28 €
INVESTISSEMENT	REC	040	3355	En cours - Stock de travaux	1 010 671,28 €
INVESTISSEMENT	REC	16	168751	avance du budget principal	46 000,00 €

La section d'investissement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 1 056 671,28 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recette pour un montant de 1 145 821,28 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, les décisions modificatives présentées ci-dessus.

### **11. Délibération : Subventions du budget principal vers les budgets annexes.**

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°2021-42 en date du 8 avril 2021, le conseil communautaire a décidé des subventions versées et des avances réalisées du budget principal vers les budgets annexes pour l'année 2021.

Par sa délibération n°2021-67 en date du 17 juin 2021, le conseil communautaire a décidé de versements complémentaires pour prendre en compte des ajustements budgétaires.

Après examen des besoins pour l'équilibre de certains budgets annexes, il est demandé au conseil communautaire d'ajuster les subventions à verser du budget principal :

- Centre aquatique Bugey-Sud : + 383 455 €.
- SPANC : - 77 100 €.
- ZAC Picardière : -57 038.86 €.
- ZA En Sauvy : + 4 215 €.

### **INTERVENTIONS :**

Xavier VINCENT souhaite savoir à quoi correspondent les sommes pour le camping du lac de Virieu.

Maria PILLOUD précise qu'il n'y a pas de nouveaux montants pour le camping du lac de Virieu. Sur ce dossier, tout a été voté en avril 2021, sans modification depuis.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, l'ajustement des subventions du budget principal vers les budgets annexes.

### **12. Délibération : Maison médicale de Culoz : intégration et amortissement.**

Pierre ROUX rappelle que la CCBS a réalisé une maison médicale à Culoz, 28 rue de la Mairie.

Les modalités financières de ce dossier sont les suivantes :

- Bâtiment acquis à l'euro symbolique, estimation des domaines de 90 000 €.
- Coût des travaux : 945 181.62 € HT.
- Financements obtenus : 582 498 €.
  - o Etat : 164 089 €.
  - o Conseil départemental de l'Ain : 218 409 €.
  - o Région Auvergne Rhône-Alpes : 200 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'intégration comptable de ce bâtiment, et de fixer les durées d'amortissements des biens et subventions comme suit :

- **BIENS :**
  - o Immeuble : 25 ans.
  - o Mobilier : 10 ans.
  - o Equipement supérieur à 500 € : 10 ans.
  - o Equipement inférieur à 500 € : 1 an.
- **SUBVENTIONS :**
  - o Etat : 25 ans.
  - o Département : 25 ans.
  - o Région : 25 ans.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe, A L'UNANIMITE, l'intégration et les durées d'amortissement pour la maison médicale de Culoz.

### **13. Délibération : Provision pour risques pour le contentieux avec la commune de Magnieu concernant les attributions de compensation.**

Pierre ROUX rappelle que, conformément à l'article R2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

- 1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, une provision est constituée à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- 2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de



trésorerie et les participations en capital accordés à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. ;

- 3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Considérant le contentieux en cours entre la commune de Magnieu et la CCBS concernant les attributions de compensation, et l'appel opéré par la commune suite aux premiers jugements en faveur de la CCBS, il a été nécessaire de constituer une provision pour litiges et contentieux par respect du principe de prudence budgétaire.

Par sa délibération n° D-2020-168 du 17 décembre 2020, à la demande de la préfecture et en accord avec le comptable public, le conseil communautaire a procédé au provisionnement de la somme de 500 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, il est proposé au conseil communautaire de procéder au provisionnement de la somme de 500 000 €.

La constitution d'une provision pour litige et contentieux n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par la CCBS de sommes dues.

La constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise.

A contrario, la reprise de provision constituera une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, A L'UNANIMITE, le provisionnement de 500 000 € relatif au contentieux avec la commune de Magnieu.**

#### **14. Délibération : Remboursement des heures de service « Environnement, entretien ».**

Pierre ROUX rappelle que l'ancienne communauté de communes Terre d'eaux était compétente pour l'assainissement collectif et notamment de l'entretien, le désherbage, le faucardage, le débroussaillage des stations d'épuration, des postes de relèvement, de refoulement et des lagunages des communes de Groslée-Saint-Benoit, Arboys-en-Bugey, Brégnier-Cordon et Colomieu.

Afin d'aider ces communes à poursuivre ces travaux, il a été décidé en 2014 que le service « environnement entretien » de la CCBS puisse intervenir contre remboursement.

Pour l'année 2020, le détail des interventions (valorisées à 40 € de l'heure) est le suivant :

- Groslée-Saint-Benoit :	58 heures/	2 320 €
- Arboys-en-Bugey :	56 heures/	2 240 €
- Brégnier-Cordon :	107.5 heures/	4 300 €
- Colomieu :	19 heures/	760 €

Il est demandé au conseil communautaire de valider les demandes de remboursement des heures réalisées et d'émettre les titres de recettes correspondant, comme indiqué ci-dessus.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, les demandes de remboursements des heures réalisées par les services de la CCBS.**

#### **TOUR DE TABLE**

En tant que président de la CLECT, Marc GUILLAND informe l'assemblée qu'un rapport quinquennal sur les attributions de compensation sera rendu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Ce document obligatoire permettra d'apporter de la transparence sur le coût réel des compétences transférées, et de faire la synthèse de tout ce qui a été fait depuis 2014. L'objectif est de faire de ce rapport un outil d'aide à la décision sur l'évolution des compétences.

Pauline GODET rappelle la date de l'AG du SIEA. Elle invite les délégués à se mobiliser pour que le quorum soit obtenu.

Pauline GODET informe l'assemblée que la CCBS organisera une cérémonie des vœux spécifique, le 6 janvier 2022 à 18h30, dans cette même salle, à Culoz.

Les membres de l'exécutif sont disponibles pour participer aux cérémonies des vœux des communes. Merci aux communes de bien vouloir transmettre les dates de leurs manifestations.

Concernant la téléphonie mobile, Jean-Yves HEDON rappelle que le Département est en attente de des remontées du terrain pour mettre fin aux zones blanches. La plateforme France Services peut être utilisée pour identifier les difficultés sur le territoire.

Xavier VINCENT souhaite que des réponses soient effectivement apportées aux questions posées en séance. S'il est compréhensible que certaines réponses ne peuvent pas toujours être apportées le jour même, il faut néanmoins un retour lors de la séance suivante. Ainsi, des questions sont restées sans réponses sur le terrain de Culoz près de la déchetterie, les investissements sur Aignoz et les nuitées touristiques.

Pauline GODET répond qu'il ne faut pas hésiter à solliciter l'exécutif par mail, préalablement à la séance, pour un rappel. Concernant Aignoz, la répartition voirie/tourisme a été apporté dans le PV de séance du 14/10/2021 (voirie : 200 K€, tourisme : 58k€).

Concernant le terrain près de la déchetterie de Culoz, Myriam KELLER précise qu'il appartient à la société Beguet. Aujourd'hui la SME est intéressée par ce terrain pour le stationnement des poids lourds. La CCBS reste vigilante sur ce dossier.

Concernant les nuitées, Régis CASTIN rappelle que l'Office de tourisme envoie régulièrement les éléments aux mairies. Les données sont disponibles et seront transmises.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 16 décembre 2021.

La séance est levée à 20h31.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BROUSSART



La présidente,  
Pauline GODET

